



L'interview

Loïc Debray
chargé d'opération à Soliha Jura

L'association SOLIHA Jura accompagne les particuliers et collectivités locales jurassiennes dans leur projet habitat et cadre de vie. Loïc Debray intervient auprès des ménages souhaitant réaliser des travaux dans leur logement.

Qu'est-ce qui vous a conduit à intervenir sur la précarité énergétique ?

J'ai une formation initiale en thermique du bâtiment. J'ai découvert la précarité énergétique et l'ampleur du phénomène lors d'un stage au sein de l'Agence de la maîtrise de l'énergie de Mulhouse puis en tant que Conseiller Info Energie à Soliha 02. En 2009, à Soliha Jura, j'ai mis en œuvre le programme ARPEJ (Actions de réduction de la précarité énergétique dans le Jura) qui visait à caractériser la précarité énergétique dans le Jura et à s'intéresser aux leviers de la rénovation performante dans le locatif.

Aujourd'hui, en quoi consiste votre mission ?

Depuis 2009, je réalise des audits énergétiques et accompagne des propriétaires dans le suivi de leurs travaux de rénovation BBC², dans le cadre du programme régional Effilogis. Pour les ménages éligibles aux aides de l'Anah, Soliha est l'interlocuteur unique : audit, préconisations de travaux, demande de subvention et suivi du chantier, nous maîtrisons toute la chaîne. C'est un gain en lisibilité considérable pour les ménages accompagnés.

Comment vous y prenez-vous pour amener les ménages à prendre la

décision de réaliser des travaux ?

Lors de l'audit j'ai déjà un futur montage de dossier en tête. La réunion sur place permet de lever les doutes et rassurer quant aux travaux à réaliser. Le programme Effilogis ne nous impose pas de faire une consultation ouverte des entreprises, je peux donc conseiller aux ménages des artisans pour chaque typologie de travaux. J'essaie de transmettre des bases de connaissance en matière de thermique du bâtiment aux familles que j'accompagne, et de suivre au maximum le chantier en rappelant régulièrement les personnes.

Comment travaillez-vous avec vos partenaires ?

On informe le travailleur social de l'accompagnement réalisé lorsque la personne est suivie par un partenaire social.

Pour boucler le financement du programme de travaux, on peut accompagner le ménage dans sa relation avec la banque, ou monter un dossier auprès de Sacicap-Pro-civis³ ou via le programme SOS TAUDIS de la fondation Abbé Pierre. Nous travaillons également en amont de la définition du Plan départemental de l'habitat, avec les collectivités délégataires. Elles ne savent pas toujours jusqu'où elles peuvent aller : les plus frileuses s'en tiennent à la réglementation nationale, quand d'autres développent des

programmes plus ambitieux, qui permettent une sortie durable de la précarité énergétique. En restant en cohérence avec les règles nationales de l'Anah, elles peuvent par exemple déplaçonner certains travaux éligibles ou faire varier les taux de subventions, pour financer massivement des projets BBC. Amener les collectivités à s'engager dans des orientations qui sont dans l'ère du temps donne de la plus-value à notre métier.

Rencontrez-vous des difficultés particulières dans l'exercice de votre métier ?

Certains bailleurs peuvent encore à loisir louer des passoires thermiques à des locataires pauvres, qui ne les amèneront pas devant une commission décence.

Par ailleurs, le modèle économique des structures du mouvement Soliha est fragilisé par la concurrence des bureaux d'études privés et par l'évolution des réglementations. Aujourd'hui, un ménage peut monter tout seul un dossier Habiter Mieux Agilité, sans être accompagné par un opérateur. Il y a nécessité de renouveler notre modèle économique, ne plus penser en nombre de dossiers mais en qualité des dossiers. Je suis convaincu que l'avenir de Soliha est là ■

Retrouvez cette interview dans son intégralité sur le site du RAPPEL.

1. Ce programme a été développé en partenariat avec l'AJENA dans le cadre du PREBAT (Programme national de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans les bâtiments). Retrouvez cette étude sur le site du RAPPEL.
2. Le Bâtiment Basse Consommation énergétique (ou BBC) est un label attribué aux bâtiments qui ont une basse consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire et la ventilation.
3. Les Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) ont pour mission d'aider les accédants à la propriété et les propriétaires occupants modestes.

Aller plus loin

Plusieurs outils proposés par le réseau RAPPEL et ses membres permettent d'approfondir le sujet de la lutte contre la précarité énergétique (compréhension du phénomène, acteurs, moyens d'action, outils pour les publics ou les professionnels, etc.)

Nouveau guide du RAPPEL

« Accompagner les locataires d'un logement non décent en situation de précarité énergétique : procédures et éléments jurisprudentiels ».

Newsletter du RAPPEL

En prise avec l'actualité en continu de la précarité énergétique. Pour la recevoir rendez-vous sur la page d'accueil du site.

Annuaire partagé des membres du RAPPEL

Pour entrer en contact avec les membres du RAPPEL de votre territoire, trouver des personnes ressources en fonction de leurs compétences et champs d'action.

Retrouvez ces outils et rejoignez le réseau sur notre site Internet : www.precarite-energie.org

Animé par :  CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les animatrices du réseau :
Claire Bally : solibri@ouvaton.org
Marie Moisan : marie.moisan@cler.org

Pour nous écrire :
CLER, mundo-m - 47, Avenue Pasteur - 93100 Montreuil
www.precarite-energie.org

Comité de rédaction :
Marie Moisan, Claire Bally, Aurélien Breuil
Conception graphique et réalisation :
www.empathiedesign.com

Illustration : René Le Honzec
Imprimé à 2500 exemplaires sur papier recyclé.

Financé par :

